



Bassin du Gardon d'Alès

Zonage réglementaire

Commune de
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Fond de plan : Cadastre de la commune	
	F-U = zone urbanisée inondable par un aléa fort
	F-U ₁₀₀ = zone de centre urbain inondable par un aléa fort
	F-U ₁₀ = zone urbanisée située en contrebas d'une digue inondable par un aléa fort
	M-U = zone urbanisée inondable par un aléa modéré
	M-U ₁₀₀ = zone urbanisée située en contrebas d'une digue inondable par un aléa modéré
	N-U et N-U ₁₀₀ = zone non urbanisée inondable par un aléa fort ou située en contrebas d'une digue et soumise à un aléa fort
	N-U ₁₀ et N-U ₁₀₀ = zone non urbanisée inondable par un aléa modéré ou située en contrebas d'une digue et soumise à un aléa modéré
	R-U = zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
	R-U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
	Limite communale
	Profil en travers
Révisé par L. Deconq - Dessinateur	
Validé par Philippe Lantier - Chargé d'études	
29 / 09 / 2010	
Modifications	
Fichier :	Plan imprimé le :

Echelle : 1 / 5 000
0 25 100 m

ME 04 06 26



Immedia La Garenne - Parc Europa
87 rue de Paris - CS2009
3400 Montpellier Cedex 2



SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS